DÉPARTEMENT
DE LA MEUSE

RAPPORT DÉVELOPPEMENT DURABLE 2020

La Meuse est P.R.E.T.E.
Pour Réussir Ensemble la Transition Écologique

Département de la Meuse – BP 50 514 – Place Pierre-François GOSSIN – 55012 BAR-LE-DUC Cedex
Tel : 03.29.45.77.55 www.meuse.fr

SOMMAIRE

Édito	p.2
Rapport développement durable	p.3
Chiffres clés	p.4
Action de l'année	p.5
Lutte contre le changement climatique	p.7
Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources	p.13
Cohésion sociale et solidarité entre territoires et générations	p.19
Épanouissement de tous les êtres humains	p.25
Modes de production et de consommation durables	p.30
Synthèse des actions	p.35

ÉDITO

L'année 2020 a été marquée par une crise sanitaire historique durant laquelle **le Département a joué un rôle majeur au service des meusiens** dans le cadre de ses compétences (*politique en faveur de nos aînés, protection de l'enfance, gestion des collèges…)* mais aussi en se rendant utile au-delà de son action traditionnelle.

L'édition 2020 du Rapport développement durable est l'occasion de mettre en avant cet engagement en présentant une sélection de **55 actions départementales** réalisées ou à venir, en interne ou sur le territoire et d'envergure différente.

Concrètement, il ne s'agit pas de dresser une liste exhaustive des activités de la collectivité mais d'illustrer, à partir d'une sélection d'actions, comment les cinq finalités du développement durable sont prises en compte.

Ce rapport s'inscrit aussi dans une **volonté de transparence et de partage avec tous les meusiens**. Il apporte des éléments concrets du travail mené par les élus et les agents du Département aux côtés des agglomérations, des communautés de communes, des communes et de l'ensemble des acteurs territoriaux.

Jérôme DUMONT,

Président du Conseil départemental

Jean-Philippe VAUTRIN,

Vice-Président en charge de l'Environnement
de la transition écologique,
de l'agriculture et de la forêt

RAPPORT DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le rapport Développement durable est une obligation réglementaire depuis 2010 pour le Département. Il doit dresser, de façon synthétique, **l'action de la collectivité en faveur du développement durable** et son impact sur le territoire.

Les textes de référence sont :

- la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement dite « Grenelle 2 » (article L. 3311-2 du Code général des Collectivités territoriales) ;
- le décret d'application n° 2011-687 du 17 juin 2011 relatif au rapport sur la situation en matière de développement durable dans les collectivités territoriales ;
- la circulaire du 3 août 2011 relative à la situation en matière de développement durable dans les collectivités territoriales ;
- la loi n° 2016 – 1087 du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages (article L110-1 du Code de l'environnement).

Cinq finalités :

Les actions présentées sont sélectionnées pour illustrer les cinq finalités du développement durable :

- ✓ **la lutte contre le changement climatique**
- ✓ **la préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources**
- ✓ **la cohésion sociale et solidaire entre territoires et générations**
- ✓ **l'épanouissement de tous les êtres humains**
- ✓ **les dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables**

Ce rapport n'est pas un bilan d'activité traduisant l'exhaustivité des actions départementales, il reprend une **sélection d'actions** menées par le Département contribuant au développement durable.

CHIFFRES CLÉS

NOTRE TERRITOIRE

499 COMMUNES

17 CANTONS

15 EPCI à fiscalité propre

1 Démographie

- 185 355 habitants au 1er janvier 2021
- 29.8 hab./km²

49.5 % HOMMES
50.5 % FEMMES

POPULATION PAR TRANCHES D'ÂGES

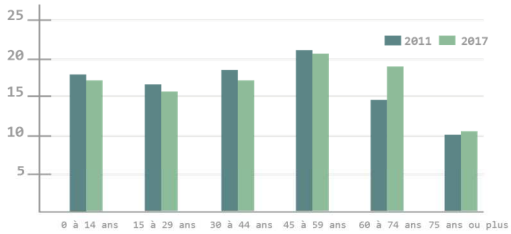

2 Paysage économique

ÉTABLISSEMENTS ACTIFS PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ

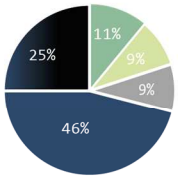

- AGRICULTURE
- INDUSTRIE
- CONSTRUCTION
- COMMERCE, TRANSPORT, SERVICES DIVERS
- ADMINISTRATION PUBLIQUE ETABLISSEMENT SANTE, SOCIAL

3 Patrimoine Naturel

- 4471 km de cours d'eau
- 231 000ha. de forêt, soit 37% du territoire
- 28 sites NATURA 2000 pour 65 875ha soit 11% du territoire

NOTRE COLLECTIVITÉ

1 Agents de la collectivité

- 1216 agents dont
  983 sur postes permanents
  49 sur postes non permanents
- 184 assitants familiaux
- 164 agents des collèges

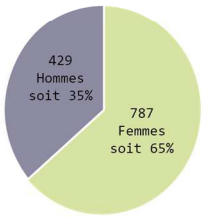

2 Patrimoine bâti et routier

- 119 sites pour 242 639 m2 de surface dont 63 sites (hors collèges) occupés par les services départementaux ou assimilés
- 3528 km de routes départementales

3 Collèges

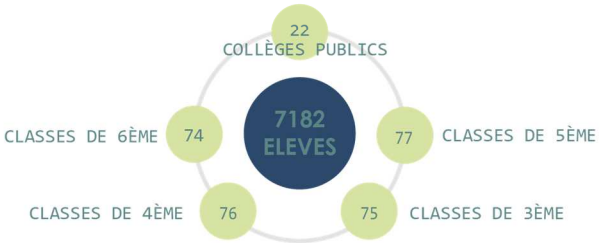

4 ENS

- 232 sites classés pour 33 160 ha
- 775 km de cours d'eau

ACTION DE L'ANNÉE :

LA COLLECTIVITÉ À L'HEURE DU CONFINEMENT

Le 17 mars 2020, à midi, pour faire face à l'épidémie du Covid-19, la France a vécu un événement unique de son histoire : celui du confinement total de ses citoyens.

Les mesures imposées par le Gouvernement ont provoqué l'arrêt de la plupart des activités économiques et la fermeture aux publics de toutes les Collectivités. Afin d'assurer la continuité du service public, le Département a rapidement adapté son fonctionnement.

Poursuivre l'action départementale

Quelques jours avant l'annonce du confinement, la collectivité avait mis en place un Plan de continuité d'activité. Ce dernier a permis au Département de prioriser et **garantir l'exercice des missions socles** pour protéger les meusiens les plus vulnérables :

- **l'enfance :** aide sociale à l'enfance (ASE), protection maternelle et infantile (PMI), adoption, soutien aux familles en difficulté financière…
- **les personnes handicapées :** politiques d'hébergement et d'insertion sociale, prestation de compensation du handicap (PCH), maisons départementales des personnes handicapées (MDPH)…
- **les personnes âgées :** création et gestion de maisons de retraite, politique de maintien des personnes âgées à domicile (APA)…
- **les prestations légales d'aide sociale :** gestion du revenu de solidarité active (RSA)

Pour cela, plus de 600 agents de collectivités ont pu mener à bien leurs missions grâce à l'activation rapide, en moins de 10 jours, du télétravail et à l'adaptation des conditions de travail et d'accueil (essentiellement téléphonique).

Accueil téléphonique assuré à la MDS de Ligny-en-Barrois

Distribution de masques devant la MDS de Saint-Mihiel

Se rendre utile au-delà de ses compétences propres

C'est dans cet état d'esprit que le Département a mis en place **2 opérations exceptionnelles pour venir en aide aux soignants** :

► 2 500 visières avec 28 imprimantes 3D

Devant le manque d'équipements individuels de protection nécessaires aux infirmiers à domicile, soignants et aides-soignants des EHPAD, personnels de soins à domicile et de soins aux personnes, la Collectivité a réagi très rapidement.

En quelques jours, l'ensemble des imprimantes 3D des collèges du département et de la Bibliothèque départementale a été transféré à l'Hôtel du Département et mis en production par des **agents volontaires** avec l'aide d'experts techniques venus de tous horizons.

Résultat ? Plus de **2 500 visières** ont été produites en 18 jours entre le 7 et le 25 avril 2020.

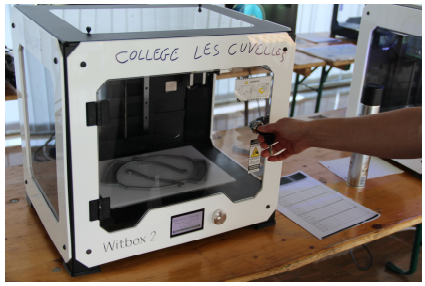

► 6 000 surblouses confectionnées

Même dynamique du côté de la fabrication des surblouses. Sollicité par le Département, le **Chantier d'insertion "Etoffes Meuse" de Stenay** a défini le patron et assuré la découpe du tissu qui a été assemblé par d'autres chantiers d'insertion et des couturières volontaires et bénévoles. Plus de **6 000 surblouses** ont été ainsi confectionnées, lavées et conditionnées.

Formant de véritables kits de protection, visières et surblouses ont été acheminées jusqu'aux différents établissements des soignants au fil des demandes au moyen **de navettes du Département**.

ÊTRE UTILE EN TOUTES CIRCONSTANCES

Signalons également l'engagement de **plusieurs agents du Département** qui, au plus fort de l'épidémie, ont spontanément **proposé leurs services** dans des établissements ne dépendant pas de la Collectivité : infirmières dans les EHPAD (notamment pour la réalisation de tests Covid-19) et personnels de services (entretien et cuisine) dans un centre d'accueil d'enfants placés ouvert pour la circonstance.

LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

Notions clés déclinant cette finalité dans l'action départementale :

- ✓ Maîtrise des consommations et de la demande en énergie,
- ✓ Promotion des énergies renouvelables,
- ✓ Déploiement de modes de transports moins émetteurs de gaz à effet de serre,
- ✓ Développement de la captation carbone,
- ✓ Sensibilisation de la population et des agents départementaux aux enjeux du changement climatique.

Action 1.1 : Appels à projets en faveur de la transition écologique

Depuis 2019, le Département de la Meuse est engagé dans une démarche de transition écologique. Véritable projet de territoire, cette démarche a pour ambition d'orienter le département vers un nouveau modèle économique, social et environnemental efficace et collaboratif.

En 2020, le Département a concrétisé cet engagement en accompagnant les collectivités meusiennes à travers un dispositif ambitieux d'appels à projets afin de **« faire de la Meuse un modèle de Transition écologique en milieu rural »**.

Ainsi, **6 appels à projets** ont été lancés au cours du premier trimestre 2020 sur les thématiques de l'**eau**, de la **biodiversité**, des **déchets** et du **climat**.

Une plaquette d'information a été transmise à toutes les collectivités meusiennes.

15 dossiers, déposés par des communes ou des intercommunalités, ont été retenus pour un montant d'aide de 82 000 € sur une dépense globale de 690 000 € HT.

Liste des appels à projets : *Adaptation au changement climatique / Sécurisation des points d'eau à risque / Autosurveillance des stations de traitement des eaux usées / Préservation et rétablissement de la continuité écologique / Appui aux associations non agréées au titre de la protection de l'environnement / Prévention des déchets / Développement de l'électromobilité (en lien avec la FUCLEM)*

Action 1.2 : Aide à la rénovation énergétique des logements

En tant que délégataire des **aides à la pierre** à savoir, les aides financières pour la production, la réhabilitation et la démolition de logements locatifs sociaux ainsi que pour la rénovation des **logements privés** (qui relève des aides de l'Agence Nationale de l'Habitat -ANAH-), le Département a géré en 2020 l'aide financière à la **rénovation énergétique** de :

- **385 logements** de propriétaires **occupants** et donc, attribué en moyenne 9 300 € / logement de crédits de l'ANAH ;
- **9 logements** de propriétaires **bailleurs** et donc, attribué en moyenne 7 100 € / logement de crédits de l'ANAH.

Dans le cadre de la lutte contre la précarité énergétique, 201 de ces propriétaires ont également reçu **une aide du Département**, **complémentaire** aux aides de l'ANAH (condition d'éligibilité), pour un montant moyen de **2 800 € / logement**. Les objectifs :

- Atteindre une meilleure performance énergétique des logements
- Réduire le montant des factures
- Améliorer le confort de vie des occupants

Agence nationale de l'habitat Anah

Action 1.3 : Guide éco-citoyen

Engagé depuis 2019 dans une démarche de transition écologique visant la neutralité carbone d'ici 2040, le Département a souhaité proposer un **guide pratique** à destination du grand public **pour faciliter l'accompagnement progressif au changement** !

Ce guide didactique de 40 pages est rempli d'infos et de bons conseils autour de 5 grands objectifs :

- **« Consommons durable »**
- **« Optimisons nos déplacements »**
- **« Economisons l'énergie »**
- **« Réduisons le gaspillage alimentaire »**
- **« Protégeons et découvrons notre nature »**

Comment réduire ses consommations d'électricité et d'eau ? Mieux préserver la biodiversité, repenser ses déplacements, s'approvisionner localement… : une succession de questions, d'ambitions et de propositions à cocher afin de suivre sa progression dans la transition et… ses économies !

Le Guide « éco-citoyen » a été édité en **4 000 exemplaires**, dont 1 500 ont été réservés aux 15 intercommunalités du département.

Il est également téléchargeable sur www.meuse.fr

Action 1.4 : Lancement du chantier de construction d'un bâtiment expérimental E+/C- à Void-Vacon

Dans le cadre de la modernisation des Agences Départementales d'Aménagement (ADA) et de leurs Centres d'Exploitation, le Département a décidé la **construction d'un nouveau bâtiment expérimental à Energie positive et Réduction carbone « E+/C- » à Void-Vacon**, destiné à regrouper les centres d'exploitation de Commercy, Void-Vacon et Vaucouleurs et, d'améliorer ainsi les conditions de travail de 18 agents.

Pour cette opération exemplaire, une subvention de 550 000 € est accordée par l'Etat au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement des Départements (DSID) pour un montant **d'investissement de près 2,1 M€ HT**.

Conformément au calendrier prévisionnel, **les travaux**, réalisés majoritairement par des entreprises locales, ont été **engagés au mois de novembre 2020**. Le bâtiment de 960 m² devrait être réceptionné au mois septembre 2021.

La démarche « E+/C- » est également expérimentée sur le chantier de réhabilitation du Centre d'Exploitation d'Etain.

Action 1.5 : Stratégie de maîtrise de la dépense énergétique des bâtiments départementaux

La loi ELAN pour l'Evolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique du 16 octobre 2018 a fixé des objectifs ambitieux de réduction de la consommation d'énergie finale des **bâtiments tertiaires** (décret dit « tertiaire » du 23 juillet 2019). Toutes les collectivités sont concernées par ce **dispositif Éco Énergie Tertiaire** qui vise une **réduction des consommations** de 40% d'ici 2030, 50% d'ici 2040 et 60% d'ici 2050. Pour y parvenir, les actions à déployer vont au-delà de la rénovation énergétique des bâtiments et concernent également la qualité et l'exploitation des équipements, le comportement des usagers, etc.

Deepki

Éco Énergie Tertiaire | Éco Énergie Tertiaire | Éco Énergie Tertiaire | Éco Énergie Tertiaire | Éco Énergie Tertiaire

Pour répondre à cet objectif, le Département doit établir **une stratégie de maîtrise de la dépense énergétique de son parc tertiaire**. Afin d'y parvenir, il s'est outillé de la solution « Deepki » afin d'exploiter au mieux les données dont il dispose pour optimiser la gestion de son parc immobilier et poursuivre l'engagement de la transition énergétique de son domaine bâti.

*A compter de septembre 2022, le Département aura l'obligation de déclarer les consommations annuelles de ses locaux tertiaires sur l'**Observatoire de la performance énergétique de la rénovation et des actions du tertiaire (OPERAT).** En retour, la plateforme fournit, entre-autres, une **notation Éco Énergie Tertiaire** qui qualifie l'avancée dans la démarche de réduction de la consommation énergétique du déclarant. Cette notation va d'un niveau de consommation énergétique annuelle insatisfaisant (feuille grise) à un niveau excellent (trois feuilles vertes).*

Action 1.6 : Démarche départementale de transition écologique

Initiée en 2019, la démarche départementale destinée à faire **participer les acteurs du territoire et les citoyens à la transition écologique** a été poursuivie.

Dans ce cadre, le Département a organisé :

- **2 Comités de pilotage** les 13 février et 8 octobre 2020,
- **1 Comité partenarial** le 13 février 2020,
- **3 réunions de concertation** sur le PETR du Pays Barrois les 26 février, 10 mars et 29 septembre 2020.

← Réunion de concertation citoyenne sur le PETR du Pays Barrois à Ecurey (26/02/2020)

Présentation du Bus de la Transition Ecologique du CPIE de Meuse en marge du Comité de pilotage du 8 octobre 2020 sur le parvis de l'Hôtel du Département →

Action 1.7 : Conférence grand public sur la lutte contre le changement climatique

Le 13 février 2020, le Département a organisé, à l'EPL-Agro de Bar-le-Duc, une conférence grand public animée par Monsieur **Bruno PARMENTIER**, expert de renom en agronomie, sur les liens entre l'agriculture et le réchauffement climatique.

Cette conférence gratuite s'inscrit dans la démarche **« des rendez-vous de la transition »** initiée par le Département pour sensibiliser le grand public sur les enjeux de la transition écologique et de la lutte contre le changement climatique.

Bruno PARMENTIER →

Action 1.8 : Surveillance de la qualité de l'air dans les collèges

Depuis 2018, les établissements scolaires sont concernés par une nouvelle réglementation en matière de qualité de l'air applicable à compter de 1er janvier 2020 pour les collèges et les lycées.

Conscient de cet enjeu, le Département a réalisé, dès 2019, une 1ère phase de diagnostic sur **tous les collèges du territoire** (20 établissements). Le travail d'**état des lieux** s'est poursuivi en 2020 avec :

- **Information/formation des gestionnaires et agents des collèges**
- **Evaluation des ouvrants / Auto diagnostic**
- **Traitement et analyse des données**

Objectifs : élaborer, puis mettre en œuvre un plan **d'actions opérationnel** visant à prévenir la présence des polluants (formaldéhyde, benzène, dioxyde de carbone, et dans certains cas, percholoréthylène).

Transitia

Dans cette démarche, le Département est accompagné par Transitia, un cabinet d'assistance à la surveillance de la qualité de l'air intérieur dans les établissements recevant du public.

PERSPECTIVES 2021-2022

Perspective 1.1 : Renouvellement des appels à projets « Transition écologique »

Engagé dans une démarche de Transition Ecologique depuis 2019, le Département poursuivra son action en faveur de l'accompagnement au changement des collectivités meusiennes et **renouvellera son dispositif d'appel à projets pour l'année 2021**. Celui-ci s'articulera autour de 7 appels à projets sur les thématiques « Eau », « Biodiversité », « Déchets » et « Energie ».

Perspective 1.2 : Un forfait mobilité durable pour encourager les modes de déplacements vertueux

Le Département envisage, dès 2021, la mise en place d'un « **forfait mobilités durables** » pour les agents de la collectivité. Prévu par un décret paru le 9 décembre 2020, ce dispositif facultatif permet aux collectivités volontaires d'attribuer, sous certaines conditions (quotité de temps de travail, justificatifs, déclaration sur l'honneur…), une **indemnité de 200 €/an aux agents** qui effectuent au moins **100 trajets « domicile-travail » à vélo** ou en tant que conducteur ou passager en **covoiturage**.

En 2021, il sera donc proposé à l'Assemblée départementale d'autoriser la collectivité à verser ce forfait afin d'encourager des modes de déplacement plus vertueux.

Perspective 1.3 : Installation d'une chaufferie biomasse au collège du Val d'Ornois

Dans la droite ligne des conclusions de l'audit énergétique **du collège du Val d'Ornois** (Gondrecourt-le-Château) réalisé en 2014, le Département procédera à l'installation d'une **chaudière à granulés de bois** en remplacement de la chaudière actuelle au fioul de l'établissement datant de 1996. L'achèvement des travaux est projeté pour l'été 2022.

Cette opération permettra de **réduire d'un facteur 8 les rejets de CO_2** de ce bâtiment !

Perspective 1.4 : Actualisation du bilan des gaz à effet de serre du Département

Les collectivités de plus de 50 000 habitants doivent réaliser un bilan des gaz à effet de serre (BEGES) tous les 3 ans. Le dernier BEGES du Département a été validé en 2018. Ce dernier sera donc réactualisé fin 2021 / début 2022 et permettra de **suivre l'évolution des rejets de GES de la collectivité** et d'adopter un **plan de transition** pour les réduire.

Perspective 1.5 : Mise en œuvre du plan d'actions opérationnel de prévention de la qualité de l'air intérieur dans les collèges

Depuis le 1er janvier 2020, le Département doit mettre en œuvre une surveillance de qualité de l'air intérieur des collèges.

Dans ce cadre, le Département poursuivra le travail engagé sur la thématique et **élaborera son plan d'actions de prévention de la qualité de l'air intérieur dans les collèges.**

Il répondra également aux **obligations d'affichage** : « Dans cet établissement, on agit collectivement pour la qualité de l'air intérieur ».

PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ, DES MILIEUX et DES RESSOURCES

Notions clés déclinant cette finalité dans l'action départementale :

- ✓ Préservation de la diversité des habitats écologiques,
- ✓ Lutte contre les pollutions des milieux,
- ✓ Préservation de la ressource en eau,
- ✓ Education à l'environnement et au développement durable.

Action 2.1 : Rétablissement de la continuité écologique sur 3 ponts départementaux de l'Ornain

Les ponts de **Mussey** (RD2), de **Neuville-sur-Ornain** (RD122) et de **Rancourt-sur-Ornain** (RD27) doivent être aménagés afin de rétablir la continuité écologique de l'Ornain.

Sur la base d'une étude de faisabilité finalisée fin 2018, un maître d'œuvre a été recruté en juillet 2019.

Les études d'avant-projet ont été finalisées en 2020 avec la réalisation d'un ensemble d'études complémentaires visant :

- d'une part, à **rétablir de façon pérenne la continuité écologique**,
- d'autre part, à **faciliter la pratique du canoë-kayak** sur le secteur concerné.

Pont de Neuville-sur-Ornain

La phase « PROJET » a débuté en septembre 2020 avec un objectif de finalisation au 1er trimestre 2021pour une **réalisation échelonnée des travaux, estimés à 1,5 M€ HT, sur la période 2022-2024** *(1 ouvrage par an)*.

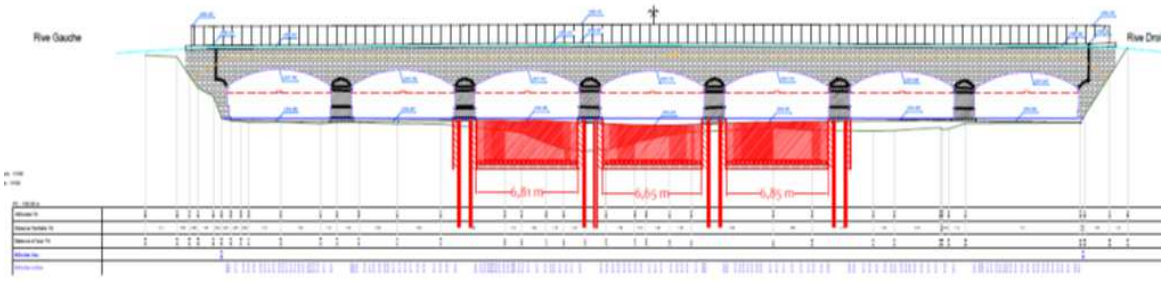

Exemple de l'aménagement envisagé sur le pont de Neuville (en rouge)

Cette **opération exemplaire** traduit l'engagement du Département dans la préservation de la ressource en eau et de la biodiversité aquatique.

Elle permettra par ailleurs de développer la pratique des sports de nature (canoë-kayak) sur l'Ornain.

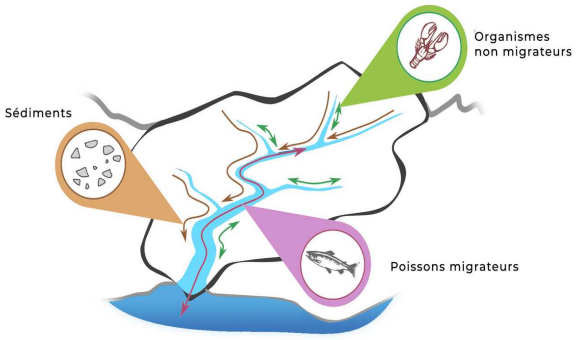

www.eaufrance.fr

Notion introduite en 2000 par la directive cadre sur l'eau, la ***continuité écologique d'un cours d'eau*** *est définie comme la libre circulation des organismes vivants et leur accès aux zones indispensables à leur reproduction et leur croissance ainsi que le bon déroulement du transport naturel des sédiments ainsi que le bon fonctionnement des réservoirs biologiques.* ***Chaque propriétaire d'ouvrage hydraulique doit assurer la continuité écologique****.*

Action 2.2 : Replantation d'arbres au Bois des Caures

Afin d'amorcer les démarches de renouvellement du Label **« Forêt d'Exception »** (fin 2020) et de créer un évènement cohésif autour de la problématique du scolyte, la Mission Histoire en partenariat avec l'Office National des Forêts (ONF) a organisé la plantation de **170 arbres** (dont sapin de Nordmann) en forêt domaniale de Verdun.

Le chantier s'est déroulé au **Bois des Caures** les 22 et 23 février 2020 en présence d'élus et du grand public. Chaque arbre a été géolocalisé.

Cette action témoigne de l'engagement de Département dans la préservation d'un site unique en France et en Europe – le Champ de bataille de Verdun, mais aussi de sa **volonté d'unir les forces autour d'un combat nouveau, celui de la santé de la forêt !**

En 2020, en région Grand Est, *près de* ***3,3 millions de m³ de bois ont été déclassés*** *(bois qui ont perdu de leur valeur, attaqués par un insecte ou pour une autre raison de dépérissement) dont* ***1,8 million de m³ d'épicéas en raison des scolytes*** *(www.onf.fr).*

Action 2.3 : Gestion concertée de la présence de blaireaux européens « sous » les routes départementales

En tant que gestionnaire du réseau routier départemental, le Département, par le biais de ses Agences Départementales d'Aménagement (ADA), se doit de garantir la sécurité et le confort des usagers de la route tout en veillant au respect de l'environnement.

En 2020, le Département a été amené à gérer des **désordres** liés à l'installation insolite de familles de **blaireaux européens (*Meles meles*)** sous plusieurs routes départementales du territoire de l'**ADA de Commercy** : RD109 à Dompierre-aux-Bois, RD11 à Lignières-sur-Aire et RD 101 à Lahaymeix.

Afin de stopper les dégâts occasionnés (trous sous les accotements, affaissement de chaussée) le Département s'est rapproché de l'Office Français de la Biodiversité (OFB), de la Direction Départementale des Territoires (DDT) de la Meuse et du Groupe d'Etudes des Mammifères de Lorraine (GEML) pour trouver des solutions adaptées à la problématique.

Des interventions techniques ont notamment été menées l'ADA de Commercy, avec l'appui du GEML : **aménagement des abords de certains terriers** (abattage d'arbres, débroussaillage), puis la **pose des grillages et/ou trappes anti-retour**, mais également de **rallongement de buses avec remodelage d'accotements**.

Une belle opération au service de la protection de la biodiversité meusienne !

← *Aménagement des entrées de terriers*

Action 2.4 : Lancement de la 2nde phase de révision de l'inventaire des Espaces Naturels Sensibles

Compétence obligatoire des Départements depuis 1985, la **gestion des Espaces Naturels Sensibles (ENS) est un axe fort** de l'engagement départemental en faveur de la protection de la biodiversité de notre territoire.

Cette gestion passe notamment par l'actualisation de l'inventaire départemental des ENS, **véritable « atlas » de la richesse écologique de la Meuse**.

Réalisé initialement en 1994, le Département a lancé en 2020 la 2nde phase 2020-2024 de révision de cet inventaire afin notamment de redéfinir de façon cohérente le périmètre des ENS et de l'enrichir de nouveaux sites.

Inventaire ENS en 2020

234 sites classés

30 940 ha

775 km de rivières

← Pelouse à Lachalade classée ENS en 2020 (CD)

Action 2.5 : Etude de faisabilité pour l'aménagement d'un ENS en forêt de « Jean d'Heurs »

Le Département est propriétaire d'une ancienne voie ferrée désaffectée dite de « la Prêle » ou « du Tacot » sur le territoire de la commune de **Beurey-sur-Saulx** répartie sur 4 parcelles différentes pour une superficie totale de 4,2 ha (2 km de long sur 20 mètres de large).

Cette voie **surplombe la vallée de la Saulx** et se situe dans l'ENS forestier de la Forêt de Jean d'Heurs. Sans receler une biodiversité exceptionnelle, ce site est caractéristique de la biodiversité dite ordinaire des forêts meusiennes.

Il se situe par contre à proximité immédiate de **résurgences karstiques** d'importance caractérisant tout le secteur du barrois et son patrimoine géologique.

Ce site est aussi classé à l'inventaire ENS sous le nom de « Résurgence du Rupt du Puits ». A ce titre, la **valorisation pour le grand public de ce sentier dit « de la Prêle » présente un intérêt majeur**. C'est pourquoi, Le Département a lancé en 2020 une étude de faisabilité pour l'aménager.

Action 2.6 : Guide interne pour la préservation des chauves-souris sur le patrimoine routier départemental

Les **chauves-souris**, appelées aussi chiroptères, et leurs habitats sont strictement protégés par la loi. Ces dernières ne colonisent pas seulement les combles de bâtiments, mais aussi de nombreux ponts ou arbres.

C'est pourquoi, le Département **forme depuis plusieurs années les agents des routes** pour prendre en compte cette espèce dans la gestion du patrimoine routier départemental.

En 2020, il a été décidé d'aller plus loin dans cette démarche en rédigeant **2 protocoles de prise en compte des chauves-souris** : un 1er pour la gestion de son patrimoine arboré routier et un 2nd pour son parc d'ouvrages d'art.

Ces protocoles évaluent les risques de présence en amont de travaux de réfection ou de destruction d'ouvrages et indiquent la démarche à suivre en fonction du niveau de risque. **Une première pour un Département dans le Grand-Est !**

***22 des 35 espèces françaises de chauves-souris sont présentes en Meuse**. 14 de ces espèces sont majoritairement arboricoles ou fissuricoles et utilisent un réseau complexe de cavités pour réaliser leur cycle biologique, tandis que 4 autres espèces gîtent plus ponctuellement au sein des ouvrages d'art.*

Action 2.7 : Campagne de photographies aériennes sur la vallée de la Meuse

Le Département a souhaité dès 2008 s'investir dans la gestion du site NATURA 2000 **« ZPS Vallée de la Meuse »**. En effet, ce site de **13 600 ha** présente un **intérêt avifaunistique** exceptionnel par la présence de 30 espèces d'oiseaux inscrites à la Directive Oiseaux. Cette abondance fait de la vallée de la Meuse un des sites les plus riches du Grand-Est.

Le Département assure ainsi **depuis 2012 l'animation du site**.

Outre la protection des espèces d'oiseaux prairiales nichant au sol (Courlis cendré, le Râle des genêts, le Tarier des prés…), l'action du Département se concentre aussi sur la **sensibilisation et l'information des riverains**.

En 2020, le Département a ainsi réalisé une **campagne inédite de photographies aériennes** de toute la vallée de la Meuse (8 000 clichés en Haute définition) destinée à être déclinée en plusieurs **supports de communication pour le grand public**.

PERSPECTIVES 2021-2022

Perspective 2.1 : Travaux de renaturation du ruisseau de l'Aulnois en limite de la RD8

Le ruisseau de l'Aulnois, entre Aulnois-sous-Vertuzey et Euville, impacte fortement la stabilité de la RD8, mettant en péril la sécurité des usagers de la route. Ce dysfonctionnement est dû au déplacement historique de ce cours d'eau dans le fossé de la RD entraînant une érosion progressive de l'accotement de la route.

Afin de régler cette situation, le Département a décidé de **décaler le cours d'eau et recréer un nouveau lit mineur sur plus de 2 km pour retrouver une situation naturelle**. Ce projet, estimé à 475 000 € HT, devrait être réalisé en 2021 et obtenir une aide de 60% de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse au regard de son exemplarité.

Perspective 2.2 : Poursuite du programme de restauration hydraulique du Marais de Chaumont-devant-Damvillers

Le Marais de Chaumont-devant-Damvillers est une des dernières tourbières alcalines de Lorraine. Propriétaire du site depuis 2004, le Département a engagé de nombreuses opérations raisonnées de gestion de ce site classé Natura 2000 et protégé par arrêté préfectoral.

En 2021, le Département envisage de poursuivre son action en réalisant une **2ème tranche de travaux de restauration hydraulique** qui permettra de réalimenter la grande majorité de ce site de 11 ha.

Perspective 2.3 : Mise en place d'un PSE sur la vallée de la Meuse

Dans le cadre de son animation du site Natura ZPS « Vallée de la Meuse », le Département met en œuvre, depuis de nombreuses années, des Mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC) pour protéger les espèces d'oiseaux prairiales de ce site d'exception.

Afin d'améliorer encore cette démarche, le Département souhaite mettre en place, en lien avec la Chambre d'agriculture, une **démarche expérimentale de « Participation pour services environnementaux » (PSE)** sur un secteur précis pour accompagner encore mieux les exploitants agricoles dans la préservation de la biodiversité de la vallée de la Meuse.

Perspective 2.4 : Aménagement de l'ENS « Forêt de Jean d'Heurs »

Suite à la réalisation d'une étude faisabilité pour l'**aménagement de l'ENS « Forêt de Jean d'Heurs »** *(voir action 2.5)*, le Département envisage de réaliser un vaste programme d'équipements de ce site en lien avec les communes de Beurey-sur-Saulx et Robert-Espagne.

Cet aménagement permettrait, à travers **plusieurs boucles de randonnée**, de mettre en valeur plusieurs ENS en lien avec les thématiques de la préservation de l'eau et la protection des massifs forestiers. Il permettrait en outre **d'associer découverte de l'environnement et pratique raisonné des sports de nature**.

COHÉSION SOCIALE ET SOLIDARITÉ ENTRE TERRITOIRES ET GÉNÉRATIONS

Notions clés déclinant cette finalité dans l'action départementale :

- ✓ Implication des citoyens dans la vie du territoire,
- ✓ Maintien de l'autonomie et du bien-être de tous les meusiens,
- ✓ Protection de l'enfance,
- ✓ Politique de mémoire,
- ✓ Réinsertion professionnelle.

Action 3.1 : Budget participatif 2020 – Ma Fameuse Idée

L'Assemblée départementale a souhaité initier en 2020 son **1er budget participatif** doté d'une **enveloppe de 1 M€**. Ce projet fait le pari d'une intelligence collective pour des projets inédits au bénéfice de la Meuse.

Le budget participatif permet **l'implication concrète des meusiens dans la vie du territoire**. Il favorise les initiatives des habitants en leur conférant un droit de décision et des moyens inédits. Les meusiens sont ainsi invités à proposer des idées qui seront ensuite choisies par les citoyens eux-mêmes.

A cet effet, le Département a associé, fin 2019, la population à la **co-construction du règlement** de ce budget participatif, qui a été réalisé en 2020.

Initialement prévues au cours du 1er trimestre 2020, les phases de dépôt des idées, d'instruction des dossiers se sont étendues sur les 3 premières trimestres de l'année en raison de la situation sanitaire.

Cette période a toutefois permis aux services départementaux d'accompagner l'ensemble des porteurs dans la transformation de leurs idées en véritables projets.

Ce sont ainsi **565 idées** en faveur l'intérêt général qui se « transformées » en **159 projets soumis au vote des citoyens**.

Du **10 octobre et jusqu'au 15 novembre 2020**, les Meusiens ont ainsi pu voter pour leurs projets préférés et désigner ceux qui bénéficieront de l'enveloppe de financement de 1 M€ dont **0,2 M€ spécifiquement pour les projets jeunes**.

Après 2 jours de dépouillement, **38 lauréats ont été retenus** avec une annonce des résultats lors d'une motion design le samedi 28 novembre avec une diffusion sur les réseaux sociaux du Département.

Le **budget participatif est un grand succès** qui témoigne de la place centrale du Département dans la vie des meusiens !

<u>Ma fameuse idée, en chiffres c'est :</u>

565 idées	**159 projets soumis au vote**	**18 175 votants**	**38 lauréats dont 13 idées jeunes**

Action 3.2 : MAXILIEN : à votre service !

Lutter contre la fracture numérique avec un service d'écrivain public numérique, renforcer la présence des services publics dans notre territoire rural, donner un espace de vie sociale aux habitants des villages. Voici quelques-uns des objectifs de **MAXILIEN**.

Déployé sur le département en 2020, ce bus itinérant est un **véritable guichet mobile embarqué pour venir en aide aux personnes**, souvent éloignées du numérique ou encore de l'accès aux droits.

Ce projet expérimental et innovant sur 3 ans est animé par le Département (*Maisons de la Solidarité de Verdun Jean Pache, de Saint-Mihiel et de Revigny-sur-Ornain)* et l'État avec le soutien du PETR Cœur de Lorraine et les maires des communes concernées.

Au plus près du public MAXILIEN a pour vocation de réduire les inégalités géographiques, parfois aggravées par les inégalités sociales, favoriser l'accès aux services et aux soins, aider à la mobilité et diminuer l'isolement numérique.

Il apporte des réponses de premier niveau aux demandes concernant les démarches du quotidien. Un bureau confidentiel et un espace convivial sont ainsi proposés aux personnes reçues. Un agent propose sur place un accès aux démarches en ligne et peut informer sur diverses thématiques.

Le but : être au plus proche de la population, de ses attentes et des problématiques spécifiques en termes d'accès aux services en milieu rural, mais aussi de permettre aux habitants de se rencontrer, d'échanger, de partager.

MAXILIEN, c'est une offre d'accueil de proximité qui développe du lien social sur tous les territoires !

Action 3.3 : Organisation de la manifestation "Route des Hommes"

Chaque année, le Département, en collaboration avec l'Association Réflexe-Organisation, organise une grande balade populaire en forêt de Verdun : « **La route des Hommes** ».

En 2020, cette manifestation, ouverte à tous : marcheurs, traileurs, marcheurs nordiques et VTTistes s'est déroulée **les 29 et 30 août 2020 aux environs de Douaumont**.

Les objectifs de cette promenade historique sont multiples : créer du lien social, rompre la sédentarité, faire découvrir les aspects patrimoniaux, culturels et naturels de ce territoire.

En pleine nature, « La route des Hommes » permet à chacun de s'épanouir par le sport et à son rythme : pas de chronométrage !

Sur le terrain, la **prise en compte de la sensibilité historique et naturelle des lieux** est bien réelle : marquage temporaire effaçable, éco-cup réutilisable offerte aux participants, médaille en bois…

Malgré la crise sanitaire de la Covid-19, l'édition 2020 a accueilli plus de **800 participants** !

Action 3.4 : Premier accueil social inconditionnel de proximité

La Convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi 2019-2021a été signée avec l'Etat et votée lors de la séance du Conseil départemental du 20 juin 2019.

Dans ce cadre, le Département a choisi de déployer 15 actions fortes en matière d'insertion, afin d'améliorer la prise en charge des besoins des personnes et de proposer un accompagnement global, social et professionnel ; le **premier accueil inconditionnel de proximité** est l'une d'entre-elles.

« Le premier accueil social inconditionnel garantit que toute personne rencontrant des difficultés ou souhaitant exprimer une demande d'ordre social bénéficie d'une écoute attentionnée de la globalité de ses besoins et préoccupations afin de lui proposer le plus tôt possible des conseils et une orientation adaptée, dans le respect du principe de participation des personnes aux décisions qui les concernent » (définition issue du Guide de structuration du premier accueil social inconditionnel de proximité).

Cette démarche a ainsi permis :

- d'**identifier tous les acteurs** assurant un accueil social,
- de **cartographier leur implantation** afin de s'assurer d'une couverture complète de la Meuse
- d'**animer des réseaux** par territoire

Au 31 décembre 2020 :

50 acteurs engagés

*Au sein du schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services aux publics, le Département, chef de file en matière d'action sociale et de développement social local, structure un réseau de **premiers accueils sociaux inconditionnels de proximité** et constitue un maillage répondant aux besoins sociaux du territoire. Le Département assure par ailleurs lui-même un premier accueil social au sein des MDS, en coordination avec les ressources du territoire. Dans le cadre de la contractualisation entre l'Etat et le département pour la lutte contre la pauvreté et l'accès à l'emploi, l'Etat apporte un soutien financier à cette démarche.*

Action 3.5 : Création d'un jardin potager par et à destination des Mineurs non accompagnés

Au 31 décembre 2020 :

113 MNA accueillis et pris en charge

Par la circulaire du 31 mai 2013, le Ministère de la Justice a défini une configuration du dispositif national de mise à l'abri, d'évaluation et d'orientation des mineurs non accompagnés (MNA). La loi du 14 mars 2016 a définitivement instauré une répartition nationale des prises en charge par département.

Dans ce cadre, et afin de **rendre l'accueil des jeunes MNA plus convivial**, le Département, par le biais de son service Mineurs non accompagnés, a entrepris la **création d'un jardin potager** (haricot, concombre, courgette, laitue, pomme de terre, poivron, tomate) et d'agrément, par et à destination, des jeunes hébergés sur son site de Bar-le-Duc.

Ce projet réalisé sur toute l'année 2020 a été un réel **support d'échanges éducatifs** (lecture, mathématiques) et de **valorisation des connaissances** autour du thème de l'agriculture pour de jeunes migrants venant principalement d'Afrique de l'Ouest.

L'ensemble des constructions (salon de jardin, mur d'herbes aromatiques, hôtel à insectes, bac à compost…) a été créé à partir de matières à recycler (notamment palettes).

Ce projet avait été retenu dans le cadre de l'Appel à Projets Développement Durable 2020, interne à la collectivité.

Action 3.6 : Maintien des missions assurées au sein des Maisons de la Solidarité en période de crise sanitaire

Les **11 Maisons de la Solidarité** que compte le Département sont restées **ouvertes durant toute la période de confinement**, permettant ainsi de maintenir un lien avec la population, souvent en grande difficulté durant cette période. Les visites à domicile ont été adaptées au contexte.

Les initiatives se sont multipliées en lien avec les acteurs locaux et notamment, les Centres Communaux et Intercommunaux d'Action Sociales (CCAS et CIAS) afin d'assurer une **veille sociale** auprès des plus démunis et des plus isolés.

Zoom sur le Service de la Protection Maternelle et Infantile (PMI) : Plusieurs actions liées à la crise sanitaire du Covid-19 ont été assurées par le Service de la PMI parmi lesquelles :

- Distribution de masques et sensibilisation des ASsistants MATernels (Asmat) aux mesures de prévention
- Expérimentation de la téléconsultation par les puéricultrices
- Maintien du lien avec les familles (téléphone, visites à domicile dans le respect des règles sanitaires)
- Conservation des consultations de nourrissons et mise en place de consultations de vaccination

Les **actions de prévention collectives** se sont poursuivies, dans le respect des règles sanitaires en vigueur, sous forme d'ateliers, de formation ou de rencontres dans des lieux publics : allaitement, bébé secoué, consommation d'alcool, sexualité…

Action de prévention sur le thème de la grossesse et la consommation d'alcool (Stenay)

Action 3.7 : Programme de coopération internationale en matière d'eau

En 2020, en co-financement avec l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse (AERM), le Département a attribué, au titre de la coopération internationale, une **subvention de 15 000 €** à l'ONG Niger Ma Zaada, basée à Bar-le-Duc, pour la réalisation de l'adduction d'eau potable du **Centre de Soins Intégré de Bokotchili au Niger**.

PERSPECTIVES 2021-2022

Perspective 3.1 : Lancement d'un 2nd budget participatif

Au regard de la réussite exemplaire du budget participatif 2020, l'Assemblée départementale a acté, lors du vote de son budget 2021, le principe de réaliser **une 2ème édition du budget participatif en 2022** avec une préparation en 2021.

Cette initiative traduit la volonté du Département d'intégrer pleinement les meusiens dans ses démarches de territoire à travers un outil au service de la démocratie participative.

Perspective 3.2 : Une grande enquête « Jeunes en Meuse »

Dans le cadre de sa politique départementale pour la jeunesse le Département lancera en 2021 **une grande consultation visant les jeunes de 11 à 29 ans.**

L'objectif : permettre aux jeunes meusiens de s'exprimer sur des sujets du quotidien liés à l'éducation, à la culture, aux sports, à l'environnement ou encore aux solidarités, sur lesquels le Département intervient chaque jour au titre de ses compétences.

Les résultats de cette enquête permettront au Département de préciser les orientations qu'il souhaite prendre en matière de jeunesse pour **répondre plus concrètement aux aspirations et aux besoins des jeunes meusiens**.

Perspective 3.3 : Organisation d'une journée Développement Durable à la Maison de la Solidarité de Saint-Mihiel

En Meuse, le service public de proximité est assuré territorialement par la présence maillée de 11 Maisons de la Solidarité (MDS).

Dans le cadre des missions d'accueil et d'accompagnement qu'elles assurent (logement, protection de l'enfance et de la famille, santé, éduction…), **la MDS de Saint-Mihiel** et l'ensemble de ses partenaires projettent d'organiser une **journée thématique** autour de la santé (alimentation et sport) et du développement durable. Les partenaires seront nombreux : PETR Cœur de Lorraine, Codecom, communes, associations…

Les objectifs sont doubles : sensibiliser les publics à la notion de bien-être et promouvoir les initiatives locales engagées dans une dynamique de changement des modes de consommation.

Perspective 3.4 : Aides techniques pour le maintien à domicile des seniors

En 2021, dans le cadre de la Conférence des financeurs, le Département prévoit de déléguer une enveloppe à la MSA Services afin de déployer les **aides techniques nécessaires au maintien à domicile des personnes âgées** sur tout le territoire départemental.

La MSA Services se verra alors confier :

- La mission de suivi et d'animation (frais d'ingénierie) de la délégation de gestion,
- Le financement de l'équipement et des aides techniques individuelles

Ce projet s'inscrit directement dans la stratégie de mise en œuvre du schéma départemental de l'autonomie 2018-2022 qui vise à maintenir et à renforcer l'autonomie des personnes en situation de handicap et des personnes âgées.

ÉPANOUISSEMENT DE TOUS LES ÊTRES HUMAINS

Notions clés déclinant cette finalité dans l'action départementale :

- ✓ Satisfaction des besoins essentiels pour tous : logement, santé, environnement, culture…
- ✓ Education et formation tout au long de la vie
- ✓ Accès à des pratiques sportives, culturelles et de loisirs adaptés à tous les publics
- ✓ Amélioration des conditions de travail

Action 4.1 : Mise en œuvre du Plan départemental des Espaces, des Sites et des Itinéraires (PDESI)

Depuis 2012, le Département est compétent pour mener à bien une politique de développement maîtrisé des sports de nature.

Voté en Assemblée départementale le 21 juin 2019, le **Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires (PDESI)** de la Meuse vise à concilier la pratique des « sports de nature » et la protection des milieux et des autres usages de ces espaces.

En 2020, trois étapes majeures sont venues renforcer cette politique : La recomposition de la Commission Départementale des Espaces, Sites et Itinéraires (CDESI) dans un format plus opérationnel / le vote d'un règlement financier d'intervention en appui des projets de développement et d'aménagement des ESI portés localement / l'inscription au PDESI de 5 premiers ESI du département, à savoir :

- **3 itinéraires de randonnée** :
  - « Les Forgettes » à Halles-sous-les-Côtes (CC Pays de Stenay et du Val Dunois)
  - « Le chemin de la Croix » à Benoîte-Vaux (CC Val de Meuse Voie Sacrée)
  - « La guerre des Mines » à Vauquois (CC Argonne-Meuse)

- L'**itinéraire VTT « Verdun - Le Rozelier »** sur le territoire de la Codecom Val de Meuse Voie Sacrée pour 303 km d'excursion

- Le **site d'escalade « Les Dames de Meuse » à Saint-Mihiel** (CC du Sammiellois) inauguré à l'occasion du forum des sports de nature

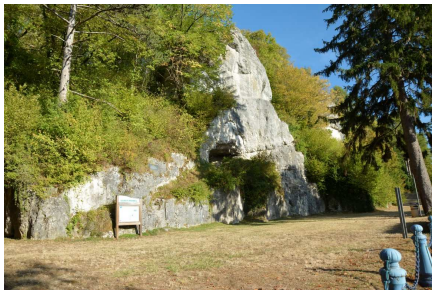

Butte de Vauquois et site d'escalade « Les Dames de Meuse » à Saint-Mihiel (lameuse.fr)

Le PDESI est un plan recensant tous les sports de nature, les lieux jugés remarquables et les modalités dans lesquelles ils se pratiquent, ainsi que les autres activités de l'espace naturel (activités de loisirs, exploitation économique, préservation de l'environnement et des espèces…).

Action 4.2 : Mobilisation de l'assistante sociale du personnel en période de crise sanitaire

La pandémie de la Covid-19 a généré chez certains agents de la collectivité, des difficultés liées au confinement, à l'absence de contact et/ou d'activité…

L'**assistante sociale du personnel** s'est donc **fortement mobilisée** durant toute l'année 2020. Elle est allée au-devant des agents afin de leur apporter du soutien selon leurs besoins et répondre à leurs interrogations liées à leur santé et leurs conditions de travail.

Sur les périodes de confinement successives, ce sont près de **110 agents** qui ont bénéficié de l'accompagnement de l'assistante sociale.

Action 4.3 : Echappées en Meuse – Edition 2020

Les 3 et 4 octobre 2020, le Département a organisé la **2ème édition des « Echappées en Meuse »** pour faire découvrir, à vélo, une campagne active et accueillante dans un cadre exceptionnellement sécurisé.

Cet évènement s'est déroulé autour du **Lac de Madine** en coopération avec les collectivités locales du secteur.

3 parcours au choix étaient proposés :

- **Boucle familiale de 20 km** autour du Lac de Madine, avec des animateurs pour vous présenter la faune et la flore locale,
- **Boucle découverte de 31 km**, sans circulation motorisée, avec de multiples animations portées par les acteurs locaux des Côtes de Meuse.
- **Boucle sportive de 100 km** ouvert aux cyclotouristes et aux cyclistes avertis.

Cette 2ème édition a été un succès avec la participation de près **300 personnes**, malgré une météo capricieuse.

Cette réussite a été aussi permise par une mobilisation de nombreux agents de la collectivité, d'élus locaux et de bénévoles. Merci à eux !

Action 4.4 : Signature de la convention de labellisation « Terre de Jeux 2024 »

En 2024, la France accueillera les Jeux Olympiques et Paralympiques.

« Terre de Jeux 2024 » est un label destiné aux collectivités territoriales désireuses de s'engager dans l'aventure des Jeux et de créer, d'ores et déjà, une dynamique en proposant plus de sport dans le quotidien de leurs habitants.

Le Département s'est lancé dans l'Aventure en signant au mois de janvier 2020 la convention de labellisation « Terre de Jeux 2024 » avec le Président du Comité d'Organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024.

« Terre de Jeux 2024 » : « plus de sport dans le quotidien des meusiennes et des meusiens ! »

Action 4.5 : Généralisation du télétravail

Le décret 11 février 2016 relatif aux conditions et modalités de mise en œuvre du télétravail dans la fonction publique, définit le télétravail comme toute forme d'organisation du travail dans laquelle les fonctions qui auraient pu être exercées par un agent dans les locaux de son employeur, sont réalisées hors de ces locaux de façon régulière et volontaire en utilisant les technologies de l'information et de la communication.

Mis en avant par la collectivité pour une **meilleure articulation entre la vie professionnelle et la vie personnelle**, le télétravail permet également :

- pour l'agent qui télétravail, une **optimisation spatio-temporelle** : les solutions de télétravail permettent en effet de limiter les déplacements, font gagner du temps et évitent des fatigues inutiles,
- la **réduction des déplacements et des émissions de CO_2** liés aux déplacements professionnels.

Le télétravail constitue une **démarche éco-responsable** des entreprises et des collectivités !

Initié en phase test en fin d'année 2019 avec une vingtaine d'agents volontaires, le télétravail - d'abord hors domicile et détaché au sein d'espaces numériques partenaires (conventionnement), s'est finalement généralisé avec la crise sanitaire de la Covid-19.

Dès le premier confinement au mois de mars 2020, le télétravail a été massivement déployé à domicile et en urgence afin de permettre la continuité du service public.

Dans un cadre de travail rapidement adapté, plus de **550 agents** ont ainsi été autorisés à **télétravailler à domicile** dès le premier confinement, puis tout au long de l'année 2020.

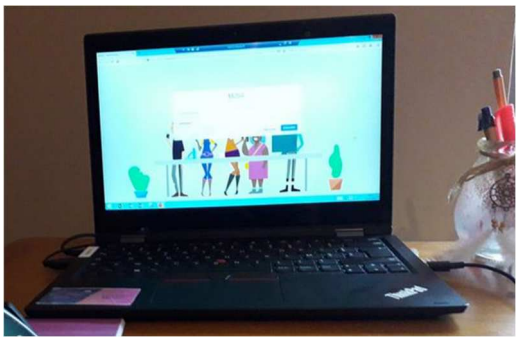

Forte de cette expérience et dans un cadre réglementaire rénové, la collectivité a souhaité s'engager durablement en faveur du télétravail à domicile via un projet initié et porté par la DRH dès le mois d'août, aboutissant à une délibération du Conseil départemental, le 17 décembre 2020.

Action 4.6 : Un filtre anti lumière bleue pour le confort visuel des agents de la collectivité

Les **effets délétères de la « lumière bleue » des écrans** sont aujourd'hui bien connus (fatigue visuelle, troubles du sommeil…). Il s'agit de la lumière bleu-violet artificielle qui se dégage des écrans (ordinateur, tablette, smartphone, télévision).

Dans le cadre des démarches d'amélioration continue des conditions de travail, la Direction des Systèmes d'Informations (DSI) du Département, installe désormais et systématiquement le **filtre anti lumière bleue** sur chaque machine lors de nouveaux paramétrages : **300 postes** ont ainsi été traités en 2020.

Les tons bleus de l'écran sont alors remplacés par des nuances orangées plus chaudes qui permettent de soulager la vision des utilisateurs.

PERSPECTIVES 2021-2022

Perspective 4.1 : Poursuite de la mise en place du Plan départemental des Espaces, des Sites et des Itinéraires (PDESI)

En 2021, le Département réunira la Commission Départementale des Espaces, Sites et Itinéraires (CDESI) afin de proposer de nouveaux Espaces, Sites et Itinéraires (ESI) à inscrire au PDESI avec pour objectif de diversifier géographiquement les sites et la nature des pratiques (terrestres, aquatiques, aériennes ou encore souterraines).

Il constituera également **un groupe de travail « signalétique »** afin de mener à bien les réflexions nécessaires au déploiement d'une charte départementale de la signalétique des sports de nature en Meuse.

Perspective 4.2 : Elaboration d'une nouvelle convention avec le Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP)

Afin de poursuivre ses efforts en matière d'emploi de personnes en situation de handicap, le Département engagera la définition des nouveaux axes de travail d'une nouvelle **convention avec le Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP) pour la période 2022-2024**.

Le FIPHFP est un partenaire essentiel ; en témoigne le taux d'emploi de personnes en situation de handicap de la collectivité qui atteint désormais 7%.

Perspective 4.3 : Promotion du tourisme durable en Meuse

Le Département souhaite, en lien avec l'Agence Meuse Attractivité nouvellement créée, poursuivre ses actions de structuration et de promotion du tourisme en renforçant notamment l'offre de **« tourisme durable »** de notre territoire.

Cette démarche, orientée notamment vers une valorisation adaptée des ressources naturelles et patrimoniales de la Meuse, servira d'architecture à la **construction du nouveau Schéma départemental de développement touristique et des loisirs**.

Perspective 4.4 : Réduction de la consommation de produits chimiques dans les collèges

Afin de diminuer l'utilisation de produits chimiques pour l'entretien général des collèges, le Département souhaite tester une solution moins dangereuse pour la santé et pour l'environnement : l'**eau ozonée.**

L'eau ozonée est un nettoyant détergent, dégraissant, désinfectant et destructeur d'odeurs.

Le Département lancera l'expérimentation sur plusieurs **collèges volontaires**, dès la rentrée scolaire 2021, afin de tester l'emploi de cette « nouvelle » technologie en accompagnant les équipes.

MODES DE PRODUCTION ET DE CONSOMMATION RESPONSABLES

Notions clés déclinant cette finalité dans l'action départementale :

- ✓ Promotion de l'économie solidaire,
- ✓ Soutien à l'agriculture et développement des circuits-courts,
- ✓ Réduction des déchets et lutte contre le gaspillage alimentaire,
- ✓ Développement d'une politique d'achats responsable.

Action 5.1 : Développement d'une plateforme Agrilocal pour optimiser l'utilisation de produits locaux dans les cantines des collèges

Par délibération en date du 19 novembre 2020, l'Assemblée départementale a décidé d'adhérer à l'association **« AGRILOCAL.FR »** afin de créer le site www.agrilocal55.fr et développer ainsi les achats en circuit-court dans les collèges.

AGRILOCAL est une plateforme innovante de mise en relation des producteurs, transformateurs locaux et acheteurs publics, sans intermédiaire. Elle existe déjà dans près de 40 départements.

C'est un **service gratuit** qui permet, à l'ensemble des utilisateurs, un accès sécurisé à la commande publique pour l'approvisionnement de proximité.

Grâce à cet outil simple d'utilisation, les acheteurs publics du département, pourront commander des **produits locaux de qualité** et ainsi contribuer au **développement de la filière agricole et agroalimentaire de la Meuse**, source d'emplois et d'attractivité pour notre territoire.

Action 5.2 : Généralisation de la collecte solidaire des papiers de bureau

En 2019, le Département a mis en place une **collecte solidaire des papiers en lien avec l'AMIE**, association meusienne pour l'insertion et l'entraide.

Initiée sur l'Hôtel du Département, cette collecte gratuite, réalisée par des personnes en insertion, a permis de valoriser 2 900 kg de papiers usagés produits par la collectivité.

En 2020, cette démarche a été généralisée à 5 autres bâtiments *(rue de Guise et Impasse Varinot à Bar-le-Duc, MDS ADA et CE de Commercy)* et a concerné **400 agents** de la collectivité. Ce sont ainsi près de **8 700 kg de papiers usagés** qui ont été collectés pour être valorisés en 5 860 kg de nouveaux papiers blancs.

Cette action a permis notamment d'économiser :

- **13 800 kg** de bois,
- **1 260 kg** de rejet de CO2.

Le recyclage de 100 kg de papier permet d'économiser 160 kg de bois, 820 l d'eau, 1 020 kWh d'énergie et évite le rejet de 4 kg de CO_2 (programme POP).

Action 5.3 : Généralisation de la démarche de lutte contre le gaspillage alimentaire à tous les collèges départementaux

Engagé dans une démarche de transition écologique, le Département, responsable de la restauration en collèges, a lancé, en 2018, une étude-pilote pour lutter contre le gaspillage alimentaire au sein de trois établissements scolaires.

Au regard des bons résultats obtenus (**-26% de gaspillage**), la collectivité a décidé de généraliser progressivement cette démarche à l'ensemble des collèges du Département.

Ce projet permettra ainsi :

- de mettre en place **un plan d'actions adapté** au fonctionnement de chaque établissement afin de réduire le gaspillage alimentaire,
- d'accompagner chaque collège dans le **maintien des bonnes pratiques** mises en place.

Compagne de pesée des déchets alimentaires

Les collèges, d'**Ancemont**, de **Saint-Mihiel** et de **Montmédy** seront accompagnés en 2020/2021 pour l'établissement de leur diagnostic et plan d'actions.

Action 5.4 : Intégration des clauses environnementales dans les marchés publics

Le développement des pratiques d'achat public durable est un processus continu depuis plus de 15 ans en France, en Europe et dans le monde.

L'ambition de la France en la matière est formalisée par le Plan National d'Action pour les Achats Publics Durables (PNAAPD). Et parmi les objectifs stratégiques fixés par le PNAAPD 2015-2020 : 30% des marchés publics doivent avoir une disposition environnementale.

Dans ce cadre, le Département a mis en place, depuis 2017, des procédures internes afin d'accompagner techniquement les Services de la collectivité dans la mise en œuvre de **clauses environnementales** adaptées à chaque projet de marché public.

Ainsi, sur la période 2017-2020, plus de **70% des projets de marché** étudiés se sont vus proposer des clauses environnementales.

En 2020, **11 projets de marché** ont fait l'objet d'un suivi de l'intégration de clauses environnementales et ce, malgré la crise sanitaire de la Covid-19.

Action 5.5 : Des manifestations sportives plus écoresponsables

Dans le cadre de la révision de sa politique sportive, le Département souhaite désormais inciter les organisateurs de manifestations sportives d'envergure départementale à s'engager dans une démarche écoresponsable.

En 2020, la création puis la mise à disposition d'un **« kit de manifestations écoresponsables »** est venue renforcer ce positionnement. Dorénavant, le Département propose aux organisateurs qui le demande, la mise à disposition d'un ensemble composé d'écocups et de matériels de jalonngae durables, d'un dispositif de tri sélectif « prêt-à-monter » et du fléchage dédié.

Cette initiative répond pleinement à l'ambition **« Plus de sport durable et responsable »** du label « Terre de Jeux » obtenu par le Département en 2020 *(voir article 4.4)*.

*La création du kit de manifestations écoresponsables a été **financée par l'Appel à Projets Développement Durable 2020, interne à la collectivité**, pour un montant de dépense de **2 150 € TTC**.*

Action 5.6 : Informatique : gestion des matériels obsolètes

L'informatique a comme spécificité d'évoluer très rapidement. La course qui se joue alors entre la puissance des machines et les fonctionnalités logicielles est également couplée à la nécessité de mettre à jour régulièrement les systèmes d'information.

Dans ce contexte, le Département est donc amené à **renouveler périodiquement des matériels devenus obsolètes**. La gestion de ces équipements s'oriente vers 4 axes :

- Le **recyclage** du matériel trop vétuste ou cassé en filière organisée
- La **revente** sur la plateforme Webenchères plusieurs fois dans l'année
- La **donation** de matériel obsolète à des associations et/ou agents de la collectivité
- L'**optimisation** du nombre de serveurs et de leur consommation dans un esprit de compromis « puissance/nombre/dernière génération »

Le Département a poursuivi ce travail en 2020.

En 2020 :

279 matériels collectés dans les collèges en vue d'un recyclage

PERSPECTIVES 2021-2022

Perspective 5.1 : Développement de la plateforme Agrilocal pour optimiser l'utilisation de produits locaux dans la restauration collective

Suite à son adhésion à l'association AGRILOCAL.FR *(voir action 5.1)*, le Département lancera concrètement la démarche sur le territoire avec la création du site www.agrilocal55.fr d'ici la fin du 1er trimestre 2021.

Après une phase de test au cours du 2ème trimestre 2021 sur quelques collèges volontaires, **la plateforme sera déployée à partir de septembre 2021 sur les 15 collèges dont la restauration relève du Département**.

Agrilocal55 pourra ensuite être élargie progressivement à l'ensemble des restaurations collectives (EHPAD, écoles primaires, lycées…) à partir de la fin de l'année 2021.

Perspective 5.2 : Guide interne sur l'intégration des clauses environnementales dans les marchés publics

Les acheteurs publics se doivent d'être exemplaires en matière de développement durable. Conscient de cet enjeu, le Département a mis en place depuis plusieurs années des procédures internes pour généraliser **l'intégration de clauses environnementales dans ses marchés publics**.

Afin d'optimiser cette démarche, **un guide interne** sera rédigé afin de mieux accompagner les différents services et directions de la collectivité.

Perspective 5.3 : « Désherbage » des collections de la Bibliothèque départementale

Pour les bibliothécaires, **le « désherbage » ou l'élimination des inventaires s'applique aux documents abîmés, périmés ou non utilisés**. L'idée de ce travail est de maintenir un stock constant et actualisé des ouvrages, et de construire un cercle vertueux d'achats et de retrait de documents.

Pour l'exemplarité, le Département poursuivra ce travail au sein de la Bibliothèque départementale et engagera des démarches d'accompagnement, des bénévoles pour l'essentiel, du réseau de bibliothèques (communales, intercommunales, associatives…) de la Meuse.

Cette mission menée en partenariat avec les acteurs de l'Education Sociale et Solidaire (ESS) pourrait conduire à l'ouverture de points de librairies solidaires.

Perspective 5.4 : Gestion des déchets jonchant le bord des routes

Chaque année au printemps, ce sont près de 32 tonnes de déchets qui sont ramassées par les agents d'exploitation le long des 6 000 km d'accotements des routes départementales meusiennes (hors agglomérations). Les détritus ramassés sont triés et orientés, dans la mesure du possible, vers des filières de traitement adaptées.

Le Département poursuivra le travail engagé dans la **recherche de solutions de valorisation des déchets recyclables** : plastiques, métaux, pneus, verre…

Mais il en appelle aussi au **bon sens et au civisme des usagers de la route !**

SYNTHÈSE DES ACTIONS 2020 & PERSPECTIVES 2021-2022

ACTION DE L'ANNÉE
LA COLLECTIVITÉ À L'HEURE DU CONFINEMENT

Lutte contre le changement climatique	
Action 1.1	Appels à projets en faveur de la transition écologique
Action 1.2	Aide à la rénovation énergétique des logements
Action 1.3	Guide « éco-citoyen »
Action 1.4	Lancement du chantier de construction d'un bâtiment expérimental E+/C- à Void-Vacon
Action 1.5	Stratégie de maîtrise de la dépense énergétique des bâtiments départementaux
Action 1.6	Démarche départementale de transition écologique
Action 1.7	Conférence grand public sur la lutte contre le changement climatique
Action 1.8	Surveillance de la qualité de l'air dans les collèges
Perspective 1.1	***Renouvellement des appels à projets en faveur de la transition écologique***
Perspective 1.2	***Un forfait mobilité durable pour encourager les modes de déplacements vertueux***
Perspective 1.3	***Installation d'une chaufferie biomasse au collège du Val d'Ornois***
Perspective 1.4	***Actualisation du bilan des gaz à effet de serre du Département***
Perspective 1.5	***Mise en œuvre du plan d'actions opérationnel de prévention de la qualité de l'air intérieur dans les collèges***

Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources	
Action 2.1	Rétablissement de la continuité écologique sur 3 ponts départementaux de l'Ornain
Action 2.2	Replantation d'arbres au Bois des Caures
Action 2.3	Gestion concertée de la présence de blaireaux européens « sous » les routes départementales
Action 2.4	Lancement de la 2nde phase de révision de l'inventaire des Espaces Naturels Sensibles
Action 2.5	Etude de faisabilité pour l'aménagement d'un ENS en forêt de « Jean d'Heurs »
Action 2.6	Guide interne pour la préservation des chauves-souris sur le patrimoine routier départemental
Action 2.7	Campagne de photographies aériennes sur la vallée de la Meuse
Perspective 2.1	***Travaux de renaturation du ruisseau de l'Aulnois en limite de la RD8***
Perspective 2.2	***Poursuite du programme de restauration hydraulique du Marais de Chaumont-devant-Damvillers***
Perspective 2.3	***Mise en place d'un PSE sur la vallée de la Meuse***
Perspective 2.4	***Aménagement de l'ENS « Forêt de Jean d'Heurs »***

Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations	
Action 3.1	Budget participatif 2020 – Ma Fameuse Idée
Action 3.2	MAXILIEN : à votre service !
Action 3.3	Organisation de la manifestation "Route des Hommes"
Action 3.4	Premier accueil social inconditionnel de proximité
Action 3.5	Création d'un jardin potager par et à destination des Mineurs non accompagnés
Action 3.6	Maintien des missions assurées au sein des Maisons de la Solidarité en période de crise sanitaire
Action 3.7	Programme de coopération internationale en matière d'eau
Perspective 3.1	***Lancement d'un 2nd budget participatif***
Perspective 3.2	***Une grande enquête « Jeunes en Meuse »***
Perspective 3.3	***Organisation d'une journée Développement Durable à la Maison de la Solidarité de Saint-Mihiel***
Perspectives 3.4	***Aides techniques pour le maintien à domicile des seniors***

Épanouissement de tous les êtres humains	
Action 4.1	Mise en œuvre du Plan départemental des Espaces, des Sites et des Itinéraires (PDESI)
Action 4.2	Mobilisation de l'assistante sociale du personnel en période de crise sanitaire
Action 4.3	Echappées en Meuse – Edition 2020
Action 4.4	Signature de la convention de labellisation « Terre de Jeux 2024 »
Action 4.5	Généralisation du télétravail
Action 4.6	Un filtre anti lumière bleue pour le confort visuel des agents de la collectivité
Perspective 4.1	***Poursuite de la mise du Plan départemental des Espaces, des Sites et des Itinéraires (PDESI)***
Perspective 4.2	***Elaboration d'une nouvelle convention avec le Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP)***
Perspective 4.3	***Promotion du tourisme durable***
Perspective 4.4	***Réduction de la consommation de produits chimiques dans les collèges***

Modes de production et de consommation responsables	
Action 5.1	Développement d'une plateforme Agrilocal pour optimiser l'utilisation de produits locaux dans les cantines des collèges
Action 5.2	Généralisation de la collecte solidaire des papiers de bureau
Action 5.3	Généralisation de la démarche de lutte contre le gaspillage alimentaire à tous les collèges départementaux
Action 5.4	Intégration des clauses environnementales dans les marchés publics
Action 5.5	Des manifestations sportives plus écoresponsables
Action 5.6	Informatique : gestion des matériels obsolètes
Perspective 5.1	***Développement de la plateforme Agrilocal pour optimiser l'utilisation de produits locaux dans la restauration collective***
Perspective 5.2	***Guide interne sur l'intégration des clauses environnementales dans les marchés publics***
Perspective 5.3	***« Désherbage » des collections de la Bibliothèque départementale***
Perspective 5.4	***Gestion des déchets de bords de route***

La Meuse est P.R.E.T.E.

Pour Réussir Ensemble la Transition Écologique

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter :

La Direction de la Transition écologique

03.29.45.77.63

transition.ecologique@meuse.fr